

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL COMMUNE DE CHAULGNES Année scolaire 2014/2015

Introduction

Depuis plusieurs années, CHAULGNES s'est fortement engagée en faveur de la jeunesse considérée comme un champ d'action essentiel au développement de la commune :

- mise en œuvre du Contrat enfance jeunesse,
- développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant.

Elle engage également des moyens importants en faveur de l'éducation qui représentent sur l'année 2013, hors ramassage scolaire un montant de 850.00 € par élève ; ceci représente environ 12.45 % du budget total de fonctionnement de la commune.

Aujourd'hui elle franchit une nouvelle étape en mettant en place à la rentrée de septembre 2014 la semaine à 4 jours $\frac{1}{2}$. Pour donner à chaque enfant toutes les chances de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité, CHAULGNES inclut cette application de la réforme dans le cadre plus large d'un projet éducatif territorial (PEDT) mis en place pour une année.

D'une réflexion étroite entre élus, parents d'élèves et enseignants sur la réforme des rythmes scolaires est né un consensus pour des horaires harmonieux, inspiré par le seul intérêt de l'enfant.

Objectifs du PEDT

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il doit être construit en cohérence avec le contrat « enfance - jeunesse » (CEJ) conclut pour 4 ans de 2012/2015.

L'objectif majeur sera de faire le lien entre les différents acteurs et partenaires qui participent au PEDT, dont le but principal est le développement et l'épanouissement de l'enfant.

a) Objectifs éducatifs

Le Projet éducatif local de CHAULGNES a pour objectif :

- l'épanouissement et l'intégration de chaque enfant dans la structure,
- le développement de l'autonomie,
- le développement de l'esprit d'initiative de l'enfant,
- l'acceptation de l'autre et de ses différences (handicaps, origines, âges, générations), respect de l'autre,
- sensibiliser les enfants au respect de l'environnement (tri sélectif),
- éveil à la citoyenneté,
- apprentissage du vivre ensemble (savoir-vivre, politesse, entraide...)

2

et définit 3 axes de travail :

- Axe 1 : Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien
- Axe 2 : Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme
- Axe 3 : Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative

b) Thématiques proposées dans le cadre du PEDT :

Un thème de travail sera défini en cohérence avec les axes ci-dessus, les activités et projets d'école.

Les activités proposées se dérouleront sur 5 cycles correspondant à des périodes allant de vacances à vacances :

Cycle 1 : septembre à octobre	Education aux sciences et techniques
Cycle 2 : novembre à décembre	Education à la citoyenneté
Cycle 3 : janvier à février	Education à la culture
Cycle 4 : mars à avril	Education à l'environnement
Cycle 5 : avril à juillet	Education à la santé

A la fin de l'année scolaire, un objectif final retraçant les différentes activités sera proposé.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Je découvre				Je pratique		J'invente	

c) Effets attendus

Au sein de ce temps, l'enfant n'est pas tenu d'atteindre des compétences particulières de faire l'acquisition de savoir qui lui permettront de se révéler dans de nouveaux domaines. Ces activités sont modulables en fonction des choix des enfants et de la nature même de ces dernières.

FONCTIONNEMENT DU PEDT

a) Données administratives

Collectivité territoriale porteuse du projet : COMMUNE DE CHAULGNES

Nom du correspondant :

Fonction :

Adresse : 8. Place des Résistants 58400 CHAULGNES

Téléphone : 03.86.37.82.47

Adresse électronique : mairie.chaulgnes@wanadoo.fr

b) Territoire et public concerné

Territoire concerné : Commune de CHAULGNES

Public concerné : 151 enfants (janvier 2014)

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 56

Niveau élémentaire : 95

c) Les acteurs et intervenants

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation. Ils sont tous détenteurs, du BAFA ou équivalent ou du CAP petite enfance. Cette équipe, qui assure l'encadrement des enfants est soutenue par deux directrices diplômées BAFD et par le responsable « élu » du service animation

Un coordonnateur par niveau (maternelle et élémentaire) est désigné. Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers dans les écoles, de la relation avec les enseignants, les parents et animateurs. Il gère l'organisation générale : la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition... Ce rôle sera tenu respectivement par les deux directrices.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective,
- Être à l'écoute et attentive au comportement des enfants,
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir-être, l'inciter
- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible
- Avoir une attitude correcte,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants
- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Développer le lien avec les familles,
- Avoir une tenue correcte.

Chaque animateur prendra en charge le groupe qui lui a été désigné et animera son activité.

A titre exceptionnel, le projet éducatif territorial pourra mobiliser le mouvement associatif local, mais également les bénévoles et les associations de parents. Une convention de partenariat sera conclue entre la commune et les différents intervenants.

d) Les périodes et horaires concernés

Ecole maternelle : PS - MS - GS - CP - CE 1 en partie

	Garderie	Enseignement	Pause Mériidienne	Enseignement	TAP	Garderie
Lundi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/14h45	14h45/16h15	16h15/18h30
Mardi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/16h15		16h15/18h30
Mercredi	7h30/8h45	8h45/11h45				
Jeudi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/14h45	14h45/16h15	16h15/18h30
Vendredi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/16h15		16h15/18h30

Ecole élémentaire : CE 1 en partie - CE 2 - CM 1 - CM 2

	Garderie	Enseignement	Pause Mériidienne	Enseignement	TAP	Garderie
Lundi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/16h15		16h15/18h30
Mardi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/14h45	14h45/16h15	16h15/18h30
Mercredi	7h30/8h45	8h45/11h45				
Jeudi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/16h15		16h15/18h30
Vendredi	7h30/8h45	8h45/12h	12h/13h30	13h30/14h45	14h45/16h15	16h15/18h30

e) Les locaux : (voir liste des locaux en annexe)

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, comme toute activité périscolaire organisée par la commune, se dérouleront principalement dans des locaux déjà affectés à l'Accueil Périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Afin d'être en cohérence avec les objectifs fixés, les dortoirs de l'école maternelle seront utilisés durant les Temps d'accueil Périscolaire pour répondre au rythme des plus jeunes (continuité de la sieste).

Certaines activités particulières qui demandent du matériel spécifique pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur avec, si besoin est, l'utilisation du car scolaire.

Les équipements sportifs municipaux seront également mis à disposition. Liste exhaustive sur le projet pédagogique

f) Les temps d'activités périscolaires

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet des écoles et les projets pédagogiques de la structure d'accueil de loisirs. Enfin, elles doivent être organisées de façon à être accessibles à tous.

Le programme des activités des TAP se décline par cycle allant de vacances à vacances. Ainsi des cycles de 5 à 8 semaines seront mis en place.

A chaque cycle, les enfants pourront choisir 2 activités par semaine qu'ils conserveront sur la durée du cycle.

g) Modalités d'inscription aux activités proposées

Les enfants sont tous inscrits, de fait, au TAP. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école à 14h45 sans une autorisation écrite valable pour un cycle. Une fiche d'inscription et une fiche sanitaire devront être complétées par les parents en début d'année : celles-ci seront conservées par les coordonnateurs.

h) Tarifification des activités

Les temps d'activités périscolaires sont gratuits.

i) Modalités d'information aux familles

Les familles pourront être informées par le biais de courriels, de documents papier, d'affichage et de réunions.

L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire chaulgnard.

Elle permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en oeuvre des actions ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du projet éducatif territorial et des effets attendus.

Les indicateurs retenus :

Quantitatifs :

- nombre d'ateliers proposés, nombre de séances
- nombre d'inscrits,

Qualitatifs :

- bilan des intervenants (aboutissement des projets, valorisation)
- bilan réalisé auprès des enfants et par les enfants (élaboration avec eux de modes d'évaluation de leurs activités) ;
- renouvellement des ateliers
- implication des enfants

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le projet éducatif territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement.

Le comité de suivi se réunira 3 fois dans l'année, un premier point étant envisagé après les vacances de la Toussaint.

Le projet a été élaboré à partir des réflexions du groupe de pilotage et du groupe technique après 3 réunions de concertation.

Constitution du groupe de pilotage :

Le Maire,
L'Elu porteur du projet assisté de la commission vie scolaire
Des représentants des parents d'élèves
Les responsables du service de l'animation
Un représentant de la DDCSPP
Un représentant de la CAF de la Nièvre
Un représentant du DASEN.

Constitution du groupe technique :

Les responsables du service animation
Les animateurs,
Les ATSEM.

Signataires du projet :

Date de signature prévue :